

Yvelines : le projet de marina de Verneuil-sur-Seine ne verra pas le jour

Porté par l'ancienne municipalité, un projet de marina sur la pointe de Verneuil (Yvelines) avec 600 logements ne sera probablement jamais réalisé. Le tribunal administratif de Versailles a retoqué le plan local d'urbanisme intercommunal, estimant que le lieu ne doit pas accueillir de logements.



Le site de la pointe de Verneuil-sur-Seine n'accueillera pas de marina (DR)

Par Alain Piffaretti

Publié le 24 févr. 2023 à 9:34. Mis à jour le 24 févr. 2023 à 9:35

Le tribunal administratif de Versailles a douché les espoirs des derniers partisans d'une marina sur le site de la pointe de Verneuil-sur-Seine (Yvelines). Le complexe aurait associé un port de plaisance, des centaines de logements, des équipements de loisirs et de restauration. Mais le tribunal vient de décider que cette zone nord de la pointe de Verneuil ne peut être urbanisée. Et il a cassé la partie du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), de la communauté urbaine Grand-Paris-Seine-et-Oise classant le site en « zone à urbaniser », depuis le 16 janvier 2020. Les lieux, qui se situent dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), sont aussi identifiés comme réservoir de biodiversité dans le schéma régional de cohérence écologique. Ils comprennent notamment plusieurs étangs où se posent de nombreux oiseaux migrateurs, hibernant en Ile-de-France.

Un dossier déjà mal en point

Avec le jugement du tribunal administratif de Versailles, la pointe de Verneuil retrouve sa classification de zone naturelle. L'autre partie, plus au sud, est classée en « zone à vocation mixte ». Elle peut recevoir des activités économiques ou commerciales ou des logements, mais sous conditions de « respecter le caractère des lieux ». « C'est une grande victoire pour notre association qui se bat depuis l'origine contre cette aberration consistant à urbaniser massivement un réservoir écologique », se félicite Bernard Destombes, président de l'Association citoyenne, Adiv Environnement.

Une fois élu, je pensais qu'il allait falloir me battre. Mais j'ai été très vite contacté par le promoteur m'annonçant son renoncement

Fabien Aufrechter maire (Renaissance) de Verneuil-sur-Seine

Cette dernière s'était, avec d'autres associations comme la ligue de protection des oiseaux, opposée dès l'origine au projet, porté depuis une dizaine d'années par Philippe Tautou, alors maire (LR) de Verneuil-sur-Seine, premier président de la communauté urbaine et proche de Pierre Bédier, le président du département. « Un projet d'aménagement d'une telle ampleur aurait créé une rupture brutale de la continuité écologique pour de nombreuses espèces animales, en particulier les nombreux oiseaux utilisant les étangs au cours de leur migration et durant les périodes de nidification et d'hivernage. Cela aurait représenté une véritable catastrophe écologique », rappellent les associations environnementales.

Le jugement du tribunal administratif de Versailles enterme un dossier déjà bien mal parti. Dès le résultat des élections municipales de 2020, Bouygues Immobilier, promoteur du projet, via sa filiale Urbanera, avait décidé de jeter l'éponge. Le scrutin avait en effet porté à la tête de l'hôtel de ville une équipe, menée par Fabien Aufrechter, qui s'était positionné contre le projet. « Une fois élu, je pensais qu'il allait falloir me battre. Mais j'ai été très vite contacté par le promoteur m'annonçant son renoncement », rapporte Fabien Aufrechter, actuel maire (Renaissance) de Verneuil.

Rachat des terrains

Les associations environnementales ont cependant maintenu leur recours devant le tribunal afin d'écartier définitivement tout risque de projet immobilier. « Nous sommes aujourd'hui particulièrement confiants, car nous imaginons très peu probable un recours aujourd'hui de la communauté urbaine contre la décision du tribunal. Depuis le départ de Philippe Tautou et l'arrivée de nouveaux élus, la position de la communauté urbaine a beaucoup évolué sur ce dossier », souligne Bernard Destombes. Son association et la Ligue de protection des oiseaux souhaiteraient maintenant l'aménagement de postes permettant une observation discrète des oiseaux par le public. Et l'instauration d'une « zone de tranquillité » en interdisant la pêche sur une partie d'un étang.

En attendant, la ville et la communauté urbaine doivent régler un dernier problème financier. L'établissement public foncier d'Ile-de-France (Epfi), s'était porté acquéreur des terrains pour permettre l'urbanisation future. « Nous sommes maintenant obligés de racheter les terrains et de verser pour cela 1,2 million d'euros à l'établissement public foncier, une très grosse somme pour une petite ville. La communauté urbaine devra pour sa part payer 2 millions d'euros » indique Fabien Aufrechter.

Alain Piffaretti